Un vote de blâme est voté par 15 voix. Celui qui en est l'objet, remercie ironiquement.

M. Bérabout continue en prodiguant des aimables relatives à la commission des logements insalubres.

M. Desbarbieux dit que M. Bérabout a pourvoirie l'ancien directeur des travaux et qu'il a cherché à poursuivre le successeur.

Croix. — *Une curieuse exhumation.* — Décidément, nous vivons au pays des miracles. Mme Lerive b... qui depuis trente ans pleure le perdu son mari et un de ses fils, avait l'intention de transporter dans un terrain acheté à perpétuité les restes de ses défunts. On dit mercredi dernier procédaient à leur exhumation.

Déjà il y a quelques années, le corps du jeune homme devait avoir été exhumé et enterré avec *un nouveau cercueil dans un autre terrain.*

Ceux qui, mercredi procédaient à cette opération, étaient assez surpris de ne rencontrer que de la bonne terre, et lorsqu'ils trouvèrent le cercueil, ils constatèrent qu'il ne contenait aucune trace du séjour d'un cadavre.

Où donc ces restes humains séjournent-ils ? Voudra-t-on nous renseigner ou bien continuant notre enquête, devrons-nous dire tout ce que nous savons.

Voici donc ce qui probablement s'est passé. Lors de la première exhumation, celui qui en fut chargé, n'étant aucunement autorisé et peut-être *contenté d'enfouir le nouveau cercueil* sans s'occuper de la dépouille qu'il devait recevoir. C'est ainsi que le corps recherché, se trouvait encore à sa place primitive recouvert d'un autre cadavre inhumé à 0,80 centimètres de profondeur.

Comme on le voit on ne se gênait pas alors.

La présence de M. le commissaire de police à chaque exhumation est donc bien nécessaire, et elle empêchera le renouvellement de faits aussi scandaleux.

L'Hospice. — La convention passée entre la commission de l'hospice et les sœurs de l'Enfant-Jésus est revenue à la Mairie revêtue de l'approbation préfectorale.

Les religieuses peuvent donc dès ce jour, procéder à l'aménagement de l'établissement.

Service vicinal. — Le tableau des portions des chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux ordinaires mis en état, l'état de viabilité au 1er janvier 1898, et dressé par M. l'agent voyer cantonal, est affiché à la mairie. Les intéressés peuvent en prendre communication et présenter leurs observations.

Une expulsion. — A la suite d'une condamnation encourue à Lille par le sieur Legrand Augustin sujet belge, un arrêté d'expulsion a été pris contre cet individu, qui habite actuellement rue de Lille à Croix.

M. Sognin, commissaire de police, a notifié cet arrêté en accordant à l'intéressé 48 heures de délai pour s'y conformer.

Un quatrième gardechampêtre. — M. Gheseguier Henri vient d'être nommé garde à Croix du 1er janvier. Il a pris ses fonctions mercredi matin.

Démission de deux administrateurs de l'Hospice — MM. Lécrivain, adjoint et Bonnel, conseiller municipal, ont donné leur démission de membres de la Commission de l'Hospice.

Réunion du Bureau de Bienfaisance. — Cette administration s'est réunie jeudi soir.

Par suite de la démission des gardes comme distributeurs, MM. Dulcu, rue Kléber, et Couturier, rue Isaac Holden, se chargeront de la distribution des bons le samedi de 7 heures 1/2 à 9 heures du matin. Une faible rétribution leur sera allouée ; mais ces Messieurs se sont engagés à en faire don aux pauvres.

Halluin. — Le maire de la ville d'Halluin à l'honneur d'informer les détenteurs de pigeons voyageurs, qu'ils doivent se présenter à la Mairie avant le 18 janvier courant, afin de faire la déclaration de leurs pigeons. Ils devront se munir de l'arrêté préfectoral les autorisant à élever et entraîner des pigeons-voyageurs.

LILLE

L'église St-Sauveur

La *Dépêche* publie quelques détails sur les plans de l'architecte Louis Cordonnier, pour la reconstruction de l'église St-Sauveur :

C'est sur son ancien emplacement que l'église Saint-Sauveur sera relevée de ses ruines. Sauf le tour, dont il ne reste presque rien, et dont le pan qu'il reste est trop endommagé jusque dans ses fondations pour pouvoir être utilisé, tout ce qu'on voit actuellement de l'église sera conservé, c'est-à-dire les murs du pourtour, les contreforts, le chœur et les sacristies.

Ces murs, qui ont une épaisseur plus que suffisante pour la charge qu'ils auront à supporter, sont en assez bon état pour ne nécessiter que de très faibles réparations.

Dire que les murs extérieurs seront conservés, c'est dire que la plan d'ensemble sera sensiblement tel qu'il était avant l'incendie. En effet, en plan, l'église sera exactement ce qu'elle était autrefois, même nombre de nefs, même nombre de colonnes, même disposition des chapelles ; les modifications ne se produiront que dans les élévations. Les nefs des bas côtés seront un peu moins hautes qu'avant l'incendie, mais celle du milieu, par contre, sera plus élevée, elle aura vingt-cinq mètres sous clef et s'éclairera par des fenêtres ogivales. Les voûtes, au lieu d'être en plâtras, seront en briques.

Les fenêtres du chœur seront allongées proportionnellement à l'élévation nouvelle de la nef centrale. La partie supérieure contiendra les grandes verrières que l'incendie a épargnées ; la partie inférieure, peut-être encadrée d'arcatures en forme de fausse triforium, contiendra des grisailles.

Toute la partie nouvelle de l'église sera en briques, mais avec revêtement extérieur en pierres ; *enfin le tour sera refaite dans les proportions qu'on lui a connues.*

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet de réfection de Saint-Sauveur ; il reste, autant que possible, les données anciennes ; il ne ménage au public *aucune grande surprise, puisqu'il ne s'agit* pas de faire une église nouvelle sur un plan nouveau, mais de restaurer et de compléter ce qui reste de l'ancien temple, et le mérite de projet sera précisément de nous rendre, à peu de chose près, le vieux Saint-Sauveur que nous avons connu.

La *Dépêche* ajoute qu'il faudra environ quinze mois pour mener à bien l'accomplissement de ce travail. Mais on ne croit pas qu'il puisse être commencé avant l'été prochain, *au plus tôt*, car il reste plusieurs formalités administratives à accomplir, et la municipalité de Lille n'est pas encore saisie des plans de M. Cordonnier qui doivent être soumis à son approbation.

Notre confrère est convaincu que si le Conseil municipal ne donne pas son entière adhésion aux projets du Conseil de fabrique, M. le Préfet n'hésitera pas à les imposer. Le journal clérical, qui se piquait autrefois de défendre les prérogatives municipales, doit prendre son dépit pour la réalité. Avec son système, en effet, il serait beaucoup plus simple de supprimer purement et simplement les conseils municipaux et le confier aux préfets d'administration des communes.

Le monument Pasteur

Le sculpteur Cordonnier, dit le *Gaulois*, vient d'achever le monument qu'il a été chargé d'exécuter pour la ville de Lille, et dont nous avons admiré une des figures allégoriques : l'inoculation de la rage » au dernier Salon des Champs-Elysées.

Mme Pasteur, la veuve de l'illustre savant, a rendu visite il y a quelques jours à l'éminent statuaire, dans son atelier de la villa Spontini, et très impressionné, elle n'a pas caché à l'artiste la profonde satisfaction qu'elle a eue à la magnifique œuvre qui va orner la place Philippe-le-Bon à Lille.

Mme veuve Pasteur était accompagnée de tous les membres du comité Pasteur, ayant à leur tête MM. Valery-Radot, son gendre ; Duclos, les docteurs Roux et Mentchikoff, de l'Institut Pasteur, et le docteur Calmette, directeur de l'Institut antirabique lillois.

L'inauguration solennelle du monument Pasteur à Lille est fixée au mois de juin prochain.

Le drame de la rue Nationale

Le triste héros du drame de la rue Nationale, qui se nomme Henri Dufour, plus connu à l'hospice où il était interné sous le pseudonyme de Malin — d'où l'surtitule M... qui nous donnions hier — n'a pas été interrogé hier par le juge d'instruction.

M. Gachon a seulement posé quelques questions à des personnes voisines de la victime : Mlle Boussel, Mmes Salomon et Mardel. Le magistrat a également entendu M. Broigne, chef de la sûreté.

De ces diverses dépositions, il n'est rien résulté que nous n'ayons déjà annoncé.

Les désespérés

Hier matin, vers sept heures et demie, un balayeur aperçut un homme qui, en jaquette, se jetait le parapet du Pont-Neuf, se précipita dans la Basse-Deûle. Il courut demander des secours au *poste des pompiers de la Halle-aux-Sucres.*

Le désespéré fut retiré de l'eau vingt minutes plus tard environ, mais déjà il avait cessé de vivre, ainsi que le constata M. le docteur Delmotte.

Le noyé fut reconnu par des passants pour être un sieur Carlier, âgé de 25 ans, marchand de journaux, demeurant 74, rue Thiers, à Loos.

On ignore les causes de cet acte de désespoir, *mais M. le docteur Delmotte croit pouvoir affirmer* que Carlier était ivre quand il s'est jeté à l'eau.

En attendant l'arrivée de la famille, le cadavre a été transporté à la morgue.

— Un peu plus tard, vers 11 heures 1/4, une jeune apprentie brodeuse, Alice Wicar, âgée de 19 ans, demeurant avec sa mère, 38 ter, rue Wicar, s'est également jetée dans la Deûle, près de la Porte-d'Eau.

Retirée aussitôt par M. Louis Baillieu, dragueur, la jeune fille, après avoir reçu quelques soins à l'Hospice Général, a été reconduite chez sa mère.

Cause : chagrins intimes.

L'employé gourmand

La police s'occupe actuellement d'une affaire d'escroquerie s'élevant à un millier de francs. Un ancien employé de M. Bourbotte, négociant en grains, le sieur Clermont, n'avait rien trouvé de mieux que de se faire hébergar, à l'oeil bien entendu, dans les différents hôtels de la ville. Comme on le croyait toujours, sur la foi de ses déclarations, attaché à la même maison, on lui accordait crédit.

Ce pot aux roses vient d'être découvert et Clermont sera traduit devant le tribunal correctionnel.

L'éclipse à Lille

Cette fois, les astronomes qui nous avaient annoncé une éclipse partielle de 10 heures 9 du soir à 5 h. 20 du matin, ont eu le ciel avec eux. Dans un ciel sans nuages, l'éclipse a fait son petit bonhomme de chemin lunatique. A minuit 20, à la sortie des théâtres, les spectateurs admiraient l'éclipse qui formait une pochette à la blonde Phébé qui avait l'air d'emporter d'un ciboire.

Ouverture du Palais des Beaux-Arts

La date d'ouverture du Palais des Beaux-Arts est définitivement fixée au dimanche 23 janvier.

Tous les musées seront ouverts au public, à l'exception du musée Wicar, dont l'installation *demandera encore une quinzaine de jours.*

Lille et Saint-Sauveur

A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, notre collaborateur Paul Assolgnon va réunir en un volume sa très intéressante étude sur *Lille et le quartier Saint-Sauveur*. Ce volume formera 2 fr. 50. Les républicains et les Lillois qui voudraient y souscrire sont priés d'en informer l'auteur.

Ajoutons afin de prendre date que Paul Assolgnon va recueillir les souscriptions nécessaires pour faire maintenant l'*Histoire biographique des maires de Lille.*

LE NORD

DOUAI

Aniche. — A la date du 2 décembre dernier, le *sieur Sazot, épicier à Aniche, avait été condamné par défaut* à 5 jours de prison et 200 fr. d'amende, pour vente de beurre falsifié. Sazot a fait opposition à ce jugement.

A l'audience du 6 janvier, le tribunal faisant droit à cette opposition, l'a acquitté.

VALENCIENNES

Le meurtre d'Hordain

Badaut, dit Dondaine, a été extrait hier de la maison d'arrêt de Valenciennes pour être transféré à la prison St-Vaast, de Douai, où il attendra sa comparution devant les prochaines assises.

Nous avons raconté le drame en détail, point d'*où devoir y revenir. C'est au fromage servant* par ses révélations, qui a permis à la justice d'apporter des conclusions affirmatives.

LE CRIME DONNAING

Le chef de gare moins rassuré

Nous avons à diverses reprises signalé le sang-froid, nous dirons même plus : l'attitude presque provocatrice du chef de gare ; relativement, pour un accusé, il avait belle allure et moralement bien plus haut que nos magistrats comme il le faisait aux agents sous ses ordres et au public avec lequel il avait affaire.

Cette attitude ne lui a pas réussi, car le nouliau qu'il avait d'abord manqué n'est pas venu, et ne viendra sûrement pas. Si la preuve irréfutable n'est pas établie, trop de charges pèsent sur lui ; sa culpabilité sera même suffisamment démontrée d'ici peu pour que la justice puisse demander son renvoi devant la Chambre des mises en accusation.

Mascret le sent bien, car il n'est plus le fanfaron des premiers jours. En effet, il avait d'abord déclaré, le 31 décembre qu'il n'avait pas besoin d'avocat-conseil à l'instruction et qu'il se défendrait bien seul. Mais depuis sa *visite du 3 janvier à Donaing*, il a perdu beaucoup de son assurance première, et bier, il s'empressait d'informer M. le juge d'instruction qu'il réclamait l'assistance d'un avocat pendant l'instruction. Cette brusque décision est un indice curieux de l'état d'âme de Mascret.

Nouvel aibi démenti

Après le démenti que lui avait infligé la femme *Frappart, garde-barrière*, Mascret comprenant qu'il serait impudent de s'entêter de ce côté, ajoute que vers 6 h. 1/4 jusque 6 h. 1/2, il avait procédé à la formation d'un train de marchandises.

« Il y a plus d'un mois que les faits se sont passés, et évidemment, on peut avoir oublié ; d'ailleurs je ne suis pas obligé de me souvenir » a-t-il dit.

Or, il est établi par les témoins appelés jeudi matin à l'instruction, — dont le mécanicien du train, le chauffeur, le conducteur et le garde-frein, tous quatre domiciliés à Anzin, — que *ces agents ne se souviennent pas avoir vu le* chef de gare, et que, dans tous les cas, il n'était pas resté pendant toute la durée du travail.

L'aibi formé par Mascret est donc encore une fois complètement détruit. Evidemment, « on n'est pas obligé de se souvenir », mais encore une fois, qu'il fasse comme Delhaye, dit le Dragon, sur qui il a essayé de rejeter la responsabilité du drame, et qu'il donne l'emploi de son temps.

Or, il ne sait pas le faire d'une façon précise de 5 heures 1/2 à 7 heures.

Un dessin curieux

Nous avons dit aussi que, jeudi 30 décembre, étaient venus à l'instruction les témoins suivants : Dehau, d'Anzin ; Mme Caxin ; M. Dhénin ; Mlle Louise Gavy, en belle-mour ; et enfin, M. Platat, cordonnier à Onnaing. M. Platat avait *arrêté les soulliers du chef de gare* le jour même du crime ; et aux talons avait mis deux rangées de clous, dits « chevilles » dépassant le plat du talon de quatre millimètres.

Aucun moulage de la tête de Deroleteur, n'a été pris ; mais au cours de l'autopsie pratiquée par M. le docteur Mauvenier, pendant les journées des derniers jours de décembre, le médecin-légiste releva, par les procédés de mensuration, l'empreinte des blessures. Celle du front, près de l'arcade sourcilière, la plus importante pour l'Identification, ayant qu'on y constatait des traces de clous de soulier, fut *notamment relevée avec la plus minutieuse* exactitude, et recouverte au moyen d'un dessin qui constitue sûrement la pièce la plus curieuse du dossier.

Or, le dessin et le talon de la chaussure de Mascret (ces soulliers sont au greffe du tribunal, avons-nous dit) ne font qu'un ; ils s'adaptent avec une régularité admirable l'un sur l'autre. Le *courbe* du talon et les empreintes de tous les clous doubit talon (des clous dits chevilles) se juxtaposant avec une exactitude merveilleuse.

Ce document est tout simplement écrasant pour l'accusé, et n'étonnerait pas dans le vrai *quand nous disions il y a huit jours que les conclusions du médecin légiste étaient accablantes* pour Mascret.

Homicide volontaire

Et, toujours en admettant la culpabilité du chef de gare, pourquoi s'il ne s'agit que d'une simple lutte, de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, pourquoi, dans ce cas, pourquoi, s'être armé scharné sur le malheureux Déroteleur, l'homme bon par excellence, incapable de nuire à qui que ce fut ? Un coup de poing dans un mouvement de colère peut avoir une issue, mais dès ce moment, les talon sont donnés avec intention mauvaise, et certainement ce n'est pas sans raisons sérieuses que M. le juge d'instruction a renvoyé M. Mascret qu'il est poursuivi pour homicide volontaire.

Et alors, pourquoi ne pas s'être déclaré, demande-t-on ? D'abord parce que ayant 32 ans de services à la Compagnie du Nord, il aurait craint une révocation certaine et perdu par cela même le bénéfice de ses droits à une pension de retraite.

Voilà en définitive l'explication assez vraisemblable que lui donne l'opinion publique.

Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant des nouveaux détails qui surgiront dans cette affaire qui tient en éveil l'attention générale dans la région.

Le tapis

Dans quelques jours, nous pourrons dire ce qu'il résulte des taches pouvant se trouver sur le tapis. Mais dès maintenant, nous tenons à *déclarer que des taches fussent-elles même* relevées, ce ne serait pas, à notre avis, une preuve que Déroteleur y a été tué, car il peut y avoir du sang sur tous les tapis. Il faudrait pour cela que l'on pût donner l'analyse de ce sang du tapis, et de celui relevé sur la chemise de Déroteleur, et dire d'une façon sûre : la composition est la même d'un côté que de l'autre.

Mais c'est au moins un indice sérieux que le fait d'avoir remplacé le tapis quelques jours après le meurtre.

Denain. — Le nommé Auguste Gosse, âgé de 20 ans, avait invité sa belle-mour Marie Dangleterre, femme Fromont, à venir dîner avec lui et sa femme. Celle-ci étant absente quand Mme Dangleterre arriva, Gosse forma la porte à clef et voulut violer sa belle-mère. Celle-ci a été portée par colic-ci et le coupable a été arrêté.

Disparition à Denain.— La nommée Léonie Henry, femme Gérard, batelier à bord du Zinc » en chômage à Denain, a disparu depuis plusieurs jours.

Les recherches faites pour retrouver sa trace sont restées infructueuses jusqu'à ce jour. Serait-on en présence d'un nouveau suicide, ou simplement d'un accident mortel ?

LILLE

LE PARRICIDE D'ABSCON

Nous avons dit hier que l'affaire d'Abscon était en bonne voie et que le magistrat instructeur comptait bien la terminer à bref délai.

Peut-être aussi sera-t-il plus commode de tirer des aveux de Fernand Piédanna que du chef de grève Mascret.

M. Gobert, juge d'instruction, s'est rendu avec son greffier à Abscon pour continuer sur place l'instruction de l'affaire.

Le magistrat a interrogé à nouveau les témoins déjà entendus et plusieurs témoins nouveaux. Une confrontation a eu lieu entre plusieurs de ces personnes. Piédanna n'a pas quitté la prison de Valenciennes.

Il n'y a en aucune manifestation à Abscon, quoiqu'il s'agisse cependant d'un parricide, crime plus grave que simple assassinat. La population est restée parfaitement calme. Piédanna n'y était pas, il est vrai.

DUNKERQUE

Les affaires d'avortement

Des démonstrations plus ou moins calomnieuses viennent chaque jour à la police. Aussi, n'agit-on qu'avec beaucoup de circonspection.

Les inculpées qui ont pu donner 200 francs de cautionnement, ont été mises en liberté provisoire avec ordre de se tenir à la disposition de la justice.

Mais, la femme B... et la fille Catoire n'ayant *pu réunir cette somme*, sont toujours sous les verrous.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

MORT DE M. BOLLAERT

Agent général des mines de Lens

M. Bollaert, agent général des mines de Lens, est mort, hier vendredi, à deux heures du matin d'une congestion pulmonale. Il qui l'a emporté en quelques minutes. Il était âgé de 84 ans.

M. Bollaert a joué un rôle considérable dans l'industrie minière.

Né à Bailleul (Nord) le 24 décembre 1813 dans d'une riche propriétaire, il fit ses études au lycée de Douai puis entra à l'école polytechnique d'où il sortit avec un des premiers numéros pour aller ensuite compléter ses études à l'école des mines.

En 1839, il fut nommé ingénieur ordinaire des ponts et chaussées dans le département de la Manche, puis occupa les mêmes fonctions à Avesnes et à Lille.

Dans ce dernier poste il prit une part active aux études et au tracé de la première voie ferrée du réseau du Nord.

En 1855 il fut élevé sur place au grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Nord et chargé de la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

En 1856, M. Bollaert, sollicité par son oncle, M. Castelain, alors président du Conseil d'administration des Mines de Lens, accepta le poste d'agent général qu'il occupait encore il y a quelques heures.

La compagnie des Lens était loin à cette époque de mériter la dénomination que certains en plaisent à lui donner aujourd'hui, de Compagnie *Pas-de-Calais* car des tirailleurs existaient entre le service des travaux publics, le Tribunal, le Trésorier, le service commercial ou de comptabilité dirigé par M. Decottignies. Son chefs d'extraction s'élevait à 62.000 tonnes et le nombre des ouvriers, s'attachant à se faire aimer du personnel sous ses ordres, en entra différemment dans tous ses actes son caractère droit et énergique.

Pour prouver la sympathie qu'il rencontrait en ville il suffira de dire qu'en 1869 il fut élu pour la première fois conseiller municipal de la ville de Lens, poste qu'il ne cessa d'occuper depuis.

La prospérité incessante de la Compagnie des mines de Lens est trop connue de nos lecteurs pour que nous ayons à en parler ici, espérons qu'elle pourra permettre de tirer que l'extraction de 62.000 tonnes en 1856 se trouve portée à *deux millions sept cent trente trois mille sept cent vingt tonnes* et dans le nombre d'ouvriers passe de 397 à 10.067 au 31 décembre 1897.

Ces chiffres en disent plus long que tous les commentaires possibles.

Durant sa longue carrière d'agent général (41 ans) M. Bollaert a eu l'honneur de recevoir nombre de personnages parmi lesquels nous citerons le Président de la République Carnot en 1889 et les ministres des travaux publics de Belgique, en 1871, de Hérodia, en 1877, de Freycinet, en 1878, de Montaud, Yves Guyot et autres.

Les funérailles auront lieu lundi prochain, à deux heures du matin, en l'église paroissiale de Lens, d'où le corps sera transporté à Lille, pour y être inhumé dans le caveau de famille.

— Vendredi après-midi on entendait lire en cette ville *les obsèques de M. Léonard Debeaut*, employé aux travaux de la ville, l'Harmonie municipale, dont il défilait faisait partie depuis de nombreuses années, marchait en tête du cortège.

Le défunt, M. Henri Renard fils, président de cette société, a en excellents termes rendu hommage aux mérites du défunt, à son talent de musicien et surtout à son excellent esprit de sociétaire.

PRENDRE L'AVIS DE SON MEDECIN

sur les qualités bienfaisantes de l'excellent

VIN de BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé, avec du **Vieux Vin de Banyuls** et le meilleur **Quinquina**, et non au consommers jamais d'autre Apéritif.

Demander un **BANYULS-TRILLES**

Dans tous les Cafés et les Bons Estaminets

et exiger l'étiquette sur la bouteille.

Expédition sur prix de : 5 litres franco de port, pris à Bordeaux, par caisses de 12 ou 25 litres et 1.75 le litre par fûts de 32 litres, pris à Perpignan, fût p'ds.

TRILLES et Fils.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de Lille

Audience du 6 janvier.

Le 6 décembre dernier, *deux clairons* trompettes et clairons conduits par le caporal Decatoire, passaient rue du Magasin pour se rendre aux remparts de la porte Saint-André.

Invité par des amis, le caporal entra dans un cabaret, *où six de ses hommes le suivirent.*

Les trompettes restèrent sur la rue, enfermèrent leurs instruments dans le tambour, mais comme ils étaient quelque peu émêchés ils ne se dérangèrent point. On eut alors recours au sergent Patrick et à deux soldats en armes.

Le caporal Decatoire se soumit à l'injonction de son supérieur et rassembla ses hommes mais tout en se livrant à des gestes d'ivrogne qui n'avaient malheureusement d'équivoque.

Deux hommes cependant, le clairon Cabotte et le tambour Seys, se détachèrent du groupe pour aller se cacher au Jardin d'Apollon, à la Citadelle *du Bon Fermier*, rue de la Halle.

Au grand émoi du quartier, on cerna la maison et on fit descendre les deux soldats. Seys se disait appréhender tandis que son camarade fuyait qu'un Pont-Marnit, où la boisson fait un homme de garde le ramena à de meilleurs sentiments.

Le caporal Décatoire les soldats Seys et Cabotte ont comparu devant le Conseil de guerre pour inversse manieste et publique. Leur attitude repentante a touché les juges qui les ont condamnés : Décatoire et Seys à trois francs d'amende et Cabotte à quatre francs. Mais ils ont décidé que cette amende serait changée en prison, ce qui fait quinze jours à Décatoire et à Seys et vingt jours à Cabotte.

Le Conseil a jugé en outre :

X... soldat au 84e d'infanterie, accusé du chef de voie de fait ; outrages envers son supérieur en leurs du service. Trois ans de prison.

— Jean Bonet, soldat du 1er recrutement de Pau, insoumission. Un mois de prison.

— Henri Dailon, soldat au 73e d'infanterie. Vol au préjudice de militaires. Un mois de prison.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 7 janvier 1898

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président
Ministère public. **M. Brosson**, substitut.

LILLE

Voies de fait. — A la suite d'une discussion avec M. Tiprez, syndic de faillites, à propos de l'enlèvement d'un tablier de voiture et d'appareils téléphoniques, M. Paul Pouchet, 29 ans, demeurant à Lille, *rue Nicolas-Leblanc, a répondu le 9 décem*bre par deux coups de poing. Pouchet a été condamné à 8 jours de prison et 100 fr. d'amende.

LOMME

Le sabre du pompier. — Les médisants prétendent que Amédée Desbrocq, 55 ans, maire à Lomme a des sentiments politiques et prétend jouer un rôle dans le parti réactionnaire. Le tribunal l'a plutôt apprécié comme un révolutionnaire et le condamne à 8 jours de prison.

Voici les faits :

Le 6 décembre, le lundi de la Saint-Nicolas, Desbrocq étant fort en train, se prit de querelle avec un consommateur.

Etonné de local, il courut chercher son sabre de pompier et, paraît à Don Quichotte s'escrimant contre les moulins, il se fendit à jambe sur venu au coin de la porte de l'estaminet. Il la transperce d'outre en outre, elle, le store, le rideau, et prosque la chaîtetier qui s'empressait de le poisner le verrou. La pointe du sabre resta dans la blessure...

WATTRELOS

Par coquetorie. — Le 22 décembre dernier, deux filiettes se présentaient à la Pâtisserie Sabatier, épicier à Wattrelos rue Carnot, pour un achat minime. En attendant le maître du logis, les enfants passèrent en revue l'étalage, notamment une magnifique pyramide de flacons d'odeur qui attira de suite leurs regards. Faut-il dire leur envie ? On l'a crue, puisqu'on a constaté la petite Mathilde Lemaire, jolie poupée de 13 ans. Toujours est-il que l'un des flacons fit une chute sous la pression de la petite. Le père, horloger à Wattrelos, a été condamné comme civilement responsable.

Le tribunal, le 7 décembre, un concours de lapins réunissait à Wattrelos l'élite de cette gent. Mais l'un d'eux, un personnage pesant 12 livres et 3 hectos, lassé de nombreuses condamnés, trouva gaiant de peser sur un son maître, le sieur Vandebewere, jardinier à Wattrelos.

Les lapins furent mis en cause entre les mains de Ferdinand Carpentier, 25 ans, trieur à Roubaix, qui l'avait acheté 5 francs. 5 francs pour un tel oiseau, c'est 15 francs que l'on qu'il fallait dire. Tel est le prix de ces lapins savants. Le tribunal n'a pas cru que Carpentier fût le voleur et l'a acquitté.

AUTRES AFFAIRES

Le tribunal a condamné *Cavelier Druon*, 71 ans, cultivateur à Cheereng, à 30 fr. d'amende, condamnation du fait remise 30 fr. pour coups et blessures ; son domestique Jules Dupnich, 45 ans, a été acquitté ; — acquitté Anna Lobrain, 19 ans, servante à Lille, condamnée le 30 décembre dernier à 1 franc d'amende pour vol d'une montre et d'une chaîne au préjudice de Clémentine Dubois, domestique au magasin chez M. Michalist, rue Jean-Bart ; — condamné Julien Boone, 26 ans, retraité à Lille, en faits, à 40 jours de prison pour vol de 5 lapins volés le 16 décembre dernier au sieur Dewrinous, demeurant boulevard d'Alsace dans une baraque en bois, par Vandertrimm et Dupuis.

Ceux-ci ont été condamnés le 24 décembre 1897 et font appel du jugement ; — Victor Deschamps, 22 ans, représentant de commerce à Tourcoing, pour détournement de 25 fr. le 19 octobre et 9 fr. 60, le 28 octobre au préjudice de M. Voisin Alexandre, messager à Fives, à 2 mois de prison : cette peine se confondra avec celles prononcées le 17 décembre dans un jugement. Victor Deschamps a son père font appel ;

Adolphe Dumoulet, 49 ans, commissionnaire à Roubaix, à 9 jours de prison et 16 fr. d'amende pour ivresse en récidive ; ainsi que Desire Roussyt, 35 ans, commerçant, également à Roubaix ; Jules Caron, 35 ans, journalier à Lille, à 6 jours de prison sous vagabondage ;

Alphonse Boulart, 51 ans, terrassier à Tourcoing, à 15 jours de prison, pour vol commis le 3 janvier, dans le comptoir d'Alfred Lampe, cabaretier, aux Neuves-Maisons ; Théophile Lemaire, 17 ans, charretier, à 15 jours ; Adolphe Dubois, 22 ans, journalier, à 40 jours ; — et Alexis Lamon, 27 ans, journalier, à 6 jours, les deux premiers pour vagabondage, les trois autres pour bioulerie, au préjudice de Mme Vidoux, cabaretière à Lille, place St-Martin, dont commis le 26 décembre.

Charles Dumoulin, qui fait défaut, à 6 jours de prison pour bris de deux carreaux chez M. Victor Lefèvre, graisseur à Houplines, son logeur, qui l'avait mis à la porte ; — remis à son opposant Alfred Aster, 15 ans, servante à Roubaix, pourvoire pour escroquerie d'aliments ;

Marie Van Ganse, 30 ans, varouleuse à Lille, mère d'un bébé de deux ans, et dont le mari est soldat au 135e de ligne, à 3 jours avec sursis pour coups intérêts le 10 décembre à Croix, Gérard, également varouleuse ; — Alexandre Dorion, 22 ans, manœuvre à Lille, à 50 francs d'amende et confiscation pour chasse sans engins prohibités ;

Charles Gilibert, 18 ans, chauffeur à Tourcoing, 6 mois de prison pour diverses escroqueries commises le 27 décembre ; Jean-Baptiste Cauchy, 37 ans, journalier à Fives, à 3 mois de prison et 16 fr. d'amende pour coups à sa maîtresse qui refusait de reprendre la vie commune ; Léon Delleu, 21 ans, journalier à Fives, à 3 mois de prison pour rébellion et coups à ses père et mère ; il avait menacé son père d'un couteau ; la mère s'était interposée fut blessée au poignet ; — Désire Decottignies, 26 ans, de Roubaix, à 2 mois pour coups à sa mère.

Nouvelles à la Main

Visite de médecin.

— Vous avez beaucoup de fièvre, la langue épaisse... Il faut observer le silence, mettre, comme on dit, un bœuf sur cette langue-là.....

— Ah ! docteur, c'est pour le coup qu'elle sera chargée !

☆

On cause de théâtre devant Calino.

— C'est *Cyrano de Bergerac* qu'il faut voir ! dit quelqu'un.

— Je connais ! fait Calino.

— *Cyrano ?*

— Non Bergerac !

BRUIT-MAISON.

PETITE CORRESPONDANCE

R. S. Nous acceptons gratuitement après lecture bien entendu.

Un lecteur à Vieux-Condé. Le recueil de musique d'Orcez Petit se trouve chez tous les marchands de musique de Lille. Prix : 3 fr.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 7 Janvier

Naissances. — Fidéline Dutournay, rue Decrême c. Coussaert 6 — Marcel Poilet, boulevard de Paris 46 — Edouard Pascal, rue Pierre-de-Roubaix 53 — François Dutilleul, rue Basse-Masure 8 — Dullay 6 — Marcel Coupé, rue de Mons 5 — Germaine Desnoulez, rue de la Perche 32 — Carlos Dubliquez, rue Nouvelle-Barque 6. Tiberghien 2 — Madeleine Dussart, rue de l'Ommelet 32 — Léa Lezy, rue du Tilleul 68.

Décès. — Jean-Baptiste Bauters, 65 ans, Hôtel-Dieu — François Mestdagh, 30 ans, rue de la Lys 17 — Raymonde Ghysel, 8 ans, rue du Tilleul 45 — Rosalie Bapaume, 73 ans, rue des Fondeurs cour Vienne 11 — Victor Vandenbergerde, 43 ans, Hôtel-Dieu — Remarque Hellinckx, 5 mois, rue Ste-Elisabeth 3 — Jeanne Beltz, 11 mois, rue Longues-Haies — Madeleine Castelain, 4 ans, rue Christophe-Colomb 6 — Sophie Maes, 32 ans, Hôtel-Dieu — Henri Jon, 11 mois, rue d'Hem 71 — Henriette Duguesne, 31 ans, Hospice civil.

Mariages. — Entre : Raphael Dechepy, représentant de commerce, 27 ans, à Huygny et Clara Delerue, négociante en tissus, 22 ans, rue Blanchemaille 19 — Emile Nys, s. pr., 22 ans, rue Decrême 84 et Berthe Rebeiser, s. profl., 23 ans, rue du Coq-Français 115 — Jean Dashorvie, emp. de comm., 24 ans, rue Bernard 39 et Isabelle Vasseur, s. pr., 20 ans, à Roupy (Aisne).

Etat-Civil de Tourcoing

Du 7 Janvier

Naissances. — Rachel Delcombe, rue Blanche-Porte — Marie Carton, à la Maternité — Madeleine Croes, id. — Alina Dellonc, id. — Paul Coulet, rue des Etudiants — Alphonsine Degauffroy, rue du Bar — Emile Lombaert, rue Monlagne — Florimond Vandebrouck, rue Maréchale.

Décès. — Germaine Lefay, 1 mois 22 jours, rue Amidonnerie 16 — Brasien Deleon, 68 ans, marchand de bois, rue de Gand — Edmond Lenfelin, 59 ans, mécanicien, rue des Pints — Ch. Carrette, 62 ans 10 *mois, hobineur, rue des Champs 32 — Clémence* Loridan, 6 ans 7 mois, rue Fin de la Guerre, 207 — Elise Hovine, 19 ans, soigneuse, rue de Gand — Ursmarine Lequesne, 56 ans, rue de Lille 112 — Georges Hanne, 5 mois, rue Neuve 6 — Pierre Delfortrie, 67 ans 10 mois, contre-maître, rue des Carliers c. Vanrisiande.

CAFÉ BELLE-VUE, Grande-Place, ROUBAIX

Hôtel-Restaurant (Réorganisation)

Consommations de 1er choix

Se recommande à l'attention de MM. les Voyageurs

Par suite d'installations nouvelles, l'ouverture du Restaurant se fera seulement le 8 janvier prochain — *Irrévocablement.*

Table d'Hôte à midi 1/2 et à 7 h. 1/2

Diners et Soupers à 2 fr. 25, comprenant : 1/2 bouteille vin blanc ou rouge, cidre ou bière

Potage, Hors-d'œuvre

2 plats de viande, légumes, desserts, fromage

Chambres confortables — Prix spéciaux pour MM. les Voyageurs.

Chambres meublées à Louer

Café, Hôtel-Restaurant **Belle-Vue**, Grand'Place

ROUBAIX. *n.o.*

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 7 Janvier

Cote officielle de 4 heures ./.

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. 1/2 tout.		TYPE 2 qual. tout.		Peign. d'A qual. tout.	
	Cote préc.	Cote jour.	Cote préc.	Cote jour.	Cote préc.	Cote jour.
Janvier	4 00	4 00				
Février	4 00	4 00				
Mars	3 95	3 95				
Mars nouv.						
Avril	3 95	3 95				
Mai	3 90	3 95				
Juin	3 90	3 90				
Juillet	3 90	3 90				
Août	3 90	3 925				
Septembre	3 90	3 90				
Octobre	3 90	3 90				
Novembre	3 90	3 90				
Décembre						

Tendance : Soutenue

DETAIL DES VENTES

	Type unique
Janvier	15.000 à 4.00
Février	10.000 » 3.975